



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 27 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-31

**Objet : Recrutement de volontaires en service civique**

**Rapporteur : M. Sébastien Arnaux**

Exposé des motifs :

Vu l'article L.120-1 du Code du service national relatif au service civique,

Considérant que l'EPCC du Pont du Gard envisage de recourir à des volontaires en service civique dans les domaines « Culture et Loisirs » et « Environnement », qui interviendraient en complément de l'action des agents,

Considérant que le service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si situation de handicap), qui s'engagent pour 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des dix domaines d'action reconnus comme prioritaires, dont les domaines « Culture et Loisirs » et « Environnement »,

Considérant que les personnes en service civique doivent effectuer au minimum 24h hebdomadaires et bénéficient d'une indemnité de base financée par l'Etat de 504,98€ nets/mois (possibilité de majoration de l'indemnité sur critères sociaux), et d'une prestation versée par l'organisme d'accueil de 114,85€ mois,

Considérant qu'il est proposé de recruter, pour une durée de 6 à 12 mois, quatre volontaires en service civique, qui assureraient des missions d'accueil, de médiation et d'aide à la participation des différents publics à l'aide de divers supports (supports graphiques, ateliers, ...)

Considérant que l'EPCC du Pont du Gard doit, préalablement à tout recrutement en service civique, déposer un dossier de demande d'agrément comprenant :

- La présentation de l'organisme d'accueil
- Le calendrier d'accueil prévisionnel des volontaires
- La description des missions proposées
- Diverses informations complémentaires
- La délibération de l'organe compétent prévoyant l'accueil de personnes volontaires,

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le recrutement, pour une durée de de 6 à 12 mois, de quatre volontaires en service civique, qui assureraient des missions d'accueil, de médiation et d'aide à la participation des différents publics à l'aide de divers supports (supports graphiques, ateliers, ...).

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Étaient présents :

M. Malavielle, M. Scorsonne, M. Chassary, MME Dherbecourt, MME Novaretti, M. Cartailier; M. Sauzet, M. Biou, MME Harnequaux, M. Paoletti, MME Clément, M. Porta

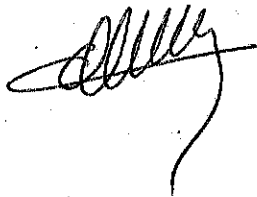
Avaient donné une procuration écrite :

M. Roussel a donné pouvoir à M. Paoletti, M. Vallespi à MME Dherbecourt, MME Noguier à M. Malavielle, M. Pissas à M. Chassary, M. Nicolas à MME Novaretti, M. Blanc à M. Scorsonne

Fait à Vers, le 27 septembre 2024

Le Président

M. Patrick Malavielle



PORT DU GARD  
La Bégude  
400 route du Pont du Gard  
30210 Vers Pont du Gard  
Tél : 04 66 37 50 99 • Fax : 04 66 37 51 50  
www.pontdugard.fr • N° SIREN 448 279 844